

Dermatose nodulaire contagieuse bovine

Campagne de vaccination en ZR2

Information aux éleveurs

version du 25/09/2025

Stratégie de vaccination

- Vaccination **obligatoire** faite et certifiée par les vétérinaires sanitaires dans toute la zone réglementée.
- Elle concerne **tous les bovins**, quel que soit leur âge ou leur stade physiologique
- Objectif : Atteindre rapidement le plus grand nombre d'animaux valablement immunisés pour assurer une protection collective efficace et stopper la propagation du virus.

Le statut valablement vacciné des animaux est un préalable obligatoire à toute dérogation aux restrictions relatives aux mouvements.

Le vaccin

Vaccin vivant atténué homologue (LumpyvaxND laboratoire MSD)

- ⇒ Posologie : 1 ml par voie sous-cutanée
- ⇒ **Bonne efficacité** .
- ⇒ Acquisition d'une **immunité efficace 21 jours post vaccination**
- ⇒ Temps d'attente lait, viande et abats : 0 jours
- ⇒ **Effets secondaires possibles** :
 - ✓ Hyperthermie et abattement
 - ✓ Baisse de production laitière
 - ✓ Apparition de nodules pouvant mimer la maladie (**un test permet de différencier ces effets secondaires de la maladie**)
Ces effets sont transitoires et disparaissent en quelques jours
 - ✓ Avortement (rare - conséquence du stress et de l'intervention)

Tout effet secondaire doit être déclaré à votre vétérinaire.

Conduite des chantiers

Transmission mécanique = changement d'aiguille obligatoire.

La réussite et la rapidité de la campagne dépendent fortement des conditions de manipulation et de contention des animaux. Une concertation entre les différents acteurs (éleveur, vétérinaires, GDS, OPA...) est mise en place localement afin de garantir efficacité et sécurité de tous les intervenants.

Points d'attention

Vaccination à proximité des foyers : des animaux en phase d'incubation lors de la vaccination ou infectés avant les 21 jours nécessaires à la protection par le vaccin peuvent déclencher la maladie. Ce n'est pas un défaut d'efficacité du vaccin. Si le test PCR confirme qu'il s'agit bien d'un bovin infecté, **l'unité épidémiologique à laquelle il est rattaché** sera considérée foyer et soumise à dépeuplement même s'il a été vacciné.

Consentement à la vaccination de mon cheptel contre la dermatose nodulaire

Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation, des modalités et des conséquences de la vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse bovine. J'ai eu la possibilité de poser toutes les questions souhaitées à mon vétérinaire sanitaire et d'obtenir des réponses claires.

Je consens à ce que tous les bovins de mon élevage soient vaccinés selon les modalités réglementaires.

Nom et prénom de l'éleveur : _____

Signature : _____ Date : ____/____/____

Nom et cachet du vétérinaire sanitaire : _____